



Synthèse atelier 15

« Soins non programmés : jusqu'où aller dans le partage de compétences ? »

Samedi 30 mars, 9h, salle Meursault, rez-de-chaussée



Atelier débat participatif

Animateur : Didier Ménard, MG, FemaSIF et FFMPs

Intervenant : Me Jérémie Pontonnier, avocat

Intitulé : Quel financement pour favoriser le pluri-pro en équipe de soins primaires? Le paiement à l'acte? Les forfaits ? La ROSP d'équipe? et dans les CPTS? Alors que la rémunération des professionnels de l'équipe repose essentiellement sur le paiement à l'acte, des questions fusent et nous y répondrons : Le modèle économique fait-il le Pluripro ou le Pluripro fait-il le modèle économique ? Faut-il rémunérer le professionnel ou rémunérer l'équipe? Le modèle de rémunération valorise-t-il le pluripro? Le paiement au forfait peut-il être un levier au pluri-pro? De quels forfaits parle-t-on



Atelier 15 : du modèle juridique aux questions juridiques ; débattons !!



Atelier 15

La question du financement d'une MSP, interroge également le modèle juridique, la gouvernance et aussi par ricochet le modèle économique libéral. L'histoire récente des MSP montre que les innovations associées au projet de santé modifient les anciens repères. L'association honoraires et subventions, **forfaits**, l'association statut libéral et salariat, le modèle de société de gestion qui tente de servir le projet de santé ... tous ces changements bousculent aussi bien les soignants que les institutions.

Notre atelier tentera de faire le point de ce qui existe aujourd'hui, mais aussi ce qui serait souhaitable d'obtenir pour développer les MSP.

Dans un premier temps par groupe de dix nous tenterons de répondre à un « cas clinique de gestion » qui peut se présenter dans toutes nos structures. A partir des solutions proposées, nous préciserons ce qu'il faut modifier pour assurer l'avenir des MSP

Des questions juridiques émergeront de nos débats, Maître Jérémie Pontonnier qui connaît bien les MSP, nous aidera à faire la part du possible au regard du droit mais aussi où se situe l'utopie raisonnable

Animation de l'atelier 15

1^{er} temps de l'atelier ½ heure en groupe de 10 trois grands groupes se répartissent les situations suivantes

Cas de situations

1^{ière} Situation :

Votre MSP a maintenant dix ans, deux des quatre MG qui la compose ont fixé la date de leur retraite dans 6 mois. La MSP accueille depuis ses débuts des internes. Certains ont été sollicités pour remplacer les partants à la retraite. Deux anciens internes qui ont été très investis dans la MSP sont d'accord pour venir. Pour l'équipe de la MSP c'est la solution idéale.

Mais les deux jeunes médecins ont des demandes spécifiques. L'une et l'autre veulent être salariés et l'épouse du jeune médecin qui est psychologue souhaite rejoindre la MSP, avec elle aussi le statut de salariée elle ne veut pas être rémunérée à l'acte, et veut que cela soit la SISA qui facture aux malades.

L'équipe se réunit pour débattre de la situation. Différents points de vue s'expriment, notamment un refus de devenir une entreprise libérale.

Quels sont les vôtres ?

2^{ème} Situation

La MSP est la seule offre de soins et de santé du territoire. Son succès est une réalité, au fil des ans de nombreux et nouveaux professionnels ont rejoint la MSP. Elle est passée de 12 fondateurs à 28 actuellement. Les actions de promotion de la santé sont nombreuses, la MSP répond aux besoins de soins des communes avoisinantes, Une CPTS est en cours de

finalisation avec l'hôpital local et les services sociaux ;
Mais la MSP est de plus en plus difficilement gérable.

La coordinatrice plein temps demande l'embauche d'une deuxième coordinatrice pour faire face aux besoins. Les élus de la communauté de communes se disputent car la MSP produit de l'activité économique au chef-lieu de canton au détriment des autres communes. Ils demandent à ce que la subvention de la communauté de commune soit conditionnée à l'ouverture d'autres MSP sur le canton.

L'équipe se réunit pour débattre des deux options. Soit augmenter les fonctions supports de la MSP : direction / coordination, soit scinder la MSP existantes en trois MSP répartis sur le territoire

Qu'en pensez-vous ?

3^{ième} situation

Vous vous réunissez pour votre séminaire annuel pour analyser collectivement l'évolution de votre projet de santé et le fonctionnement de votre MSP. Un atelier est organisé où vous devez répondre à la question prospective suivante. Dans 5 ans quel sera le modèle économique de votre MSP ? Vous avez une baguette magique qui vous permet d'imaginer le modèle idéal, quel serait-il ? quels seront les modèles de rémunérations ? Qu'elle sera la configuration de la médecine libérale

2^{ième} temps

Mise en commun des réponses et réponses aux questions juridiques qui sont apparues.

Débats autour des cas cliniques :

1^{ier} cas clinique : La question qui était posée est de savoir, si une MSP peut salarier un médecin généraliste et quel impact sur le fonctionnement de celle-ci.

Les participants ont évoqué plusieurs pistes :

- Se transformer en Centre de Santé, pour simplifier la gestion cela n'a pas suscité d'opposition dans l'atelier
- Salarier un médecin par un médecin de la MSP ce qui est possible de part la loi
- Se transformer en société d'exercice libérale

Il est apparu que cette question va être de plus en plus fréquente, la loi santé votée dernièrement en première lecture permet par son article 19 à la SISA de salarier un professionnel de santé : à suivre

2^{ième} cas clinique : devant le développement d'une MSP, la gestion devenant compliquée faut-il augmenter les fonctions supports ou multiplier les MSP sur le territoire ?

Les participants étaient plus en accord dans la logique de développement des CPTS de favoriser l'émergence de plus MSP à format plus réduit pour occuper le terrain. Ceci dit cela est aussi conditionner par la question du coût, la question immobilière, et le leadership. La question de la multiplication des fonctions de coordination a aussi été posée.

3^{ième} cas clinique : imaginer votre MSP dans l'avenir ?

L'interrogation a surtout été celle du modèle de la société de gestion avec la nécessité de faire évoluer la SISA, d'obtenir les moyens de cette évolution, avoir une coordination solide, et la question du salariat est revenue comme une préoccupation